

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 28 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; RANNOU Hervé.



DELBU2024-05-044

Enfance et jeunesse : ALSH de Callac : convention de prestations de service repas

Dans le cadre des Accueils de Loisirs gérés par Guingamp-Paimpol Agglomération le mercredi ou pendant les vacances scolaires, les enfants ont la possibilité de manger sur place dans un espace restauration, quand les parents ont opté pour les formules « demi-journée avec repas » ou « journée complète » prévues dans la grille tarifaire.

Les repas à l'ALSH de Callac sont préparés par le responsable du restaurant scolaire de Callac pour les mercredis et la première semaine des vacances scolaires. Depuis plusieurs années, la commune peinait à trouver une solution pérenne pour les autres périodes à savoir les vacances scolaires et le reste de la période d'été : fin juillet et mois d'août. Plusieurs solutions ont été envisagées et testées : appel à une cuisine centrale (Carhaix), recrutement d'un cuisinier...

Depuis février 2024, la commune de Callac a recruté un nouveau responsable pour le restaurant scolaire. Cette personne est en capacité d'assurer les repas pour l'ALSH de l'Agglomération les mercredis et la première semaine des vacances scolaires et deux semaines en été. Pour les autres périodes la commune fait appel à un prestataire en capacité d'assurer le service de livraison de repas : l'EPHAD de la vallée verte à Callac. Celui-ci propose la livraison de repas en liaison chaude.

Un contrat de fourniture de repas précise les conditions générales, modalités et tarifs. Afin de s'assurer de la continuité du service pour l'année 2024, il convient de contractualiser avec la commune de Callac.

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté d'agglomération, et dans l'intérêt avéré d'une bonne organisation du service à la population, la commune de Callac assurera le service de restauration, laquelle se déroulera dans les locaux dédiés à l'ALSH (actuellement la cantine du groupe scolaire communal) ;

Vu le projet de convention de prestations de service avec la commune de Callac jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la contractualisation avec la commune de Callac ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

